

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 décembre 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

Délibération n° : 69-2010

Objet : Don de matériel réformé à une association

L'Association « Voir Ensemble » située 13 boulevard Trimolet à Dijon, loue depuis peu un local pour accueillir ses adhérents et entreposer sa bibliothèque sonore. Ce nouveau local se situe 55 rue Clément Janin, salle Michel Chauvin, dans la cour de l'Eglise Saint Paul. L'association ne dispose pas de mobilier.

Madame Geneviève NICOLLE, déléguée départementale de l'association « Voir Ensemble », a demandé au service « pôle handicap » du Centre Communal d'Action Sociale s'il était possible d'obtenir du matériel « réformé ».

Or, suite à la fermeture de la résidence des Tulipes, neuf tables de collectivité réformées par le Centre Communal d'Action Sociale n'ont pas encore trouvé de nouvelle destination.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à répondre à la demande de l'Association « Voir Ensemble » en lui donnant à titre gratuit les neuf tables de la résidence des Tulipes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 JAN. 2011



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010